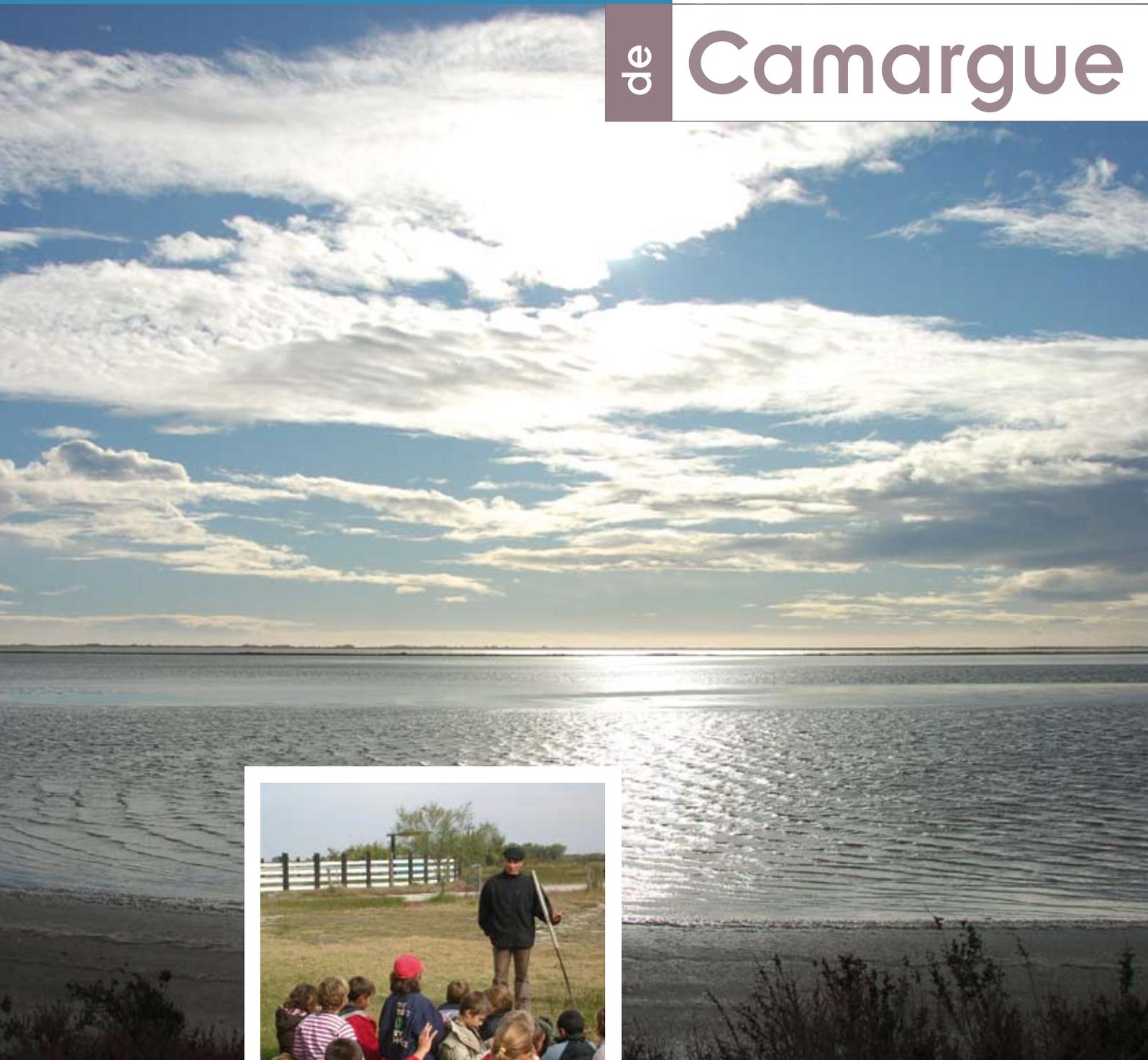


Parc naturel régional

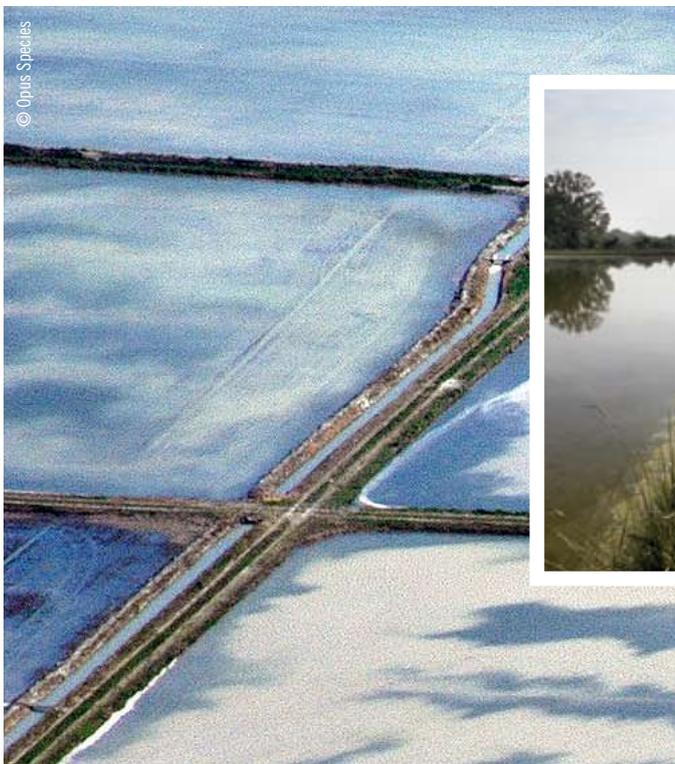
de Camargue



© A. Chevalier



Une autre vie s'invente ici...



Comme les 45 autres parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional de Camargue est un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, au patrimoine remarquable. Il est un lieu d'expérimentation et de concertation où conservation de la nature et développement des activités humaines vont de pair. Il a pour vocation de protéger et faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire pour construire son avenir.

Les parcs naturels forment un réseau national. Ils représentent 13 % du territoire français, 3900 communes, 7 millions d'hectares et 3 millions d'habitants. La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, au patrimoine naturel, culturel et paysager très riche, en comprend 5 : les Alpilles, la Camargue, le Luberon, le Queyras et le Verdon.

Un territoire est classé « Parc naturel régional » à l'initiative du Conseil régional, par décret du ministre chargé de l'Environnement : il bénéficie alors du label « Parc naturel régional », pour 12 ans maximum. Géré par un syndicat mixte composé de tous les usagers du Parc, des EPCI, de la Région, du Département et des Communes, son projet est formalisé au sein d'une charte signée par tous les partenaires.

Le Parc naturel régional de Camargue a été créé en 1970. Ce fut l'un des premiers en France. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de techniciens et de chargés de mission qui impulse, soutient ou met en œuvre des projets autour des grandes **missions** du Parc :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement et le développement économique, social et culturel du territoire,
- l'accueil, l'information et l'éducation du public,
- l'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion.

Le fonctionnement du Parc naturel régional de Camargue repose sur des processus de décision ouverts et une **concertation** régulière des acteurs du territoire. Des instances ont été mises en place, véritables lieux de réflexion, de conseil, de proposition et de décision pour faire vivre le projet du Parc : le **Comité syndical** et son **Bureau** qui réunissent les élus et autres membres statutaires, le **Conseil de Parc** qui rassemble les habitants, usagers et professionnels du territoire et participe aux commissions de travail du Parc et le **Conseil scientifique et d'éthique** qui apporte son expertise au Comité syndical du Parc.

> Vue aérienne des salins





© P. Daniel



© U. Spacies



Les actions du Parc naturel régional de Camargue

> Veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel

Le Parc participe activement à la sauvegarde des espaces naturels qui représentent 53% du territoire : il expérimente de nouveaux modes de gestion conciliant développement local et environnement, il impulse des mesures concrètes de conservation de la nature (préservation et restauration des dunes littorales, lutte contre les espèces invasives...) et participe à des programmes européens (LIFE +) de protection de la nature.

> Organiser une gestion concertée de l'eau

L'eau est omniprésente en Camargue et ses différents usages sont tous interdépendants : le Contrat de delta Camargue, rédigé et animé par le Parc, est un outil de gestion concertée et globale visant à préserver la qualité des eaux, la biodiversité et les activités humaines du territoire.

> Participer à la protection des paysages

Le Parc a mis en place une politique paysagère reposant notamment sur l'inventaire, la mise en valeur, la préservation et le maintien de la diversité des paysages de Camargue. Il dispose pour cela de deux outils opérationnels : un observatoire photographique des paysages et une charte paysagère et d'urbanisme établie en concertation avec les acteurs du territoire.

> Faire coexister harmonieusement agriculture et environnement

Diverses actions visant à concilier agriculture et préservation des grands espaces naturels de Camargue sont menées par le Parc : établissement de contrats entre l'État et les propriétaires s'engageant à mettre en place des mesures agri-environnementales (MAE), soutien aux pratiques d'élevage extensif, appui technique aux éleveurs de chevaux et taureaux...

> Impulser la sauvegarde du patrimoine culturel

Collecte et recherche ethno-historique, actions culturelles innovantes en lien avec la culture camarguaise, mesures de veille sur l'évolution des paysages, expertise détaillée du patrimoine bâti... le Parc participe activement à la sauvegarde et à la valorisation de la diversité identitaire du territoire et de son riche patrimoine culturel.

> Assurer un suivi architectural

Afin de favoriser un habitat durable et respectueux de l'identité du territoire, le Parc joue un rôle de conseil : il favorise ainsi l'utilisation d'énergies renouvelables compatibles avec le maintien de la qualité des paysages camarguais ou encore l'optimisation de projets publics ou privés de construction ou de réhabilitation du bâti.

> Développer un tourisme durable

Le Parc s'appuie sur deux démarches complémentaires pour faire de la Camargue une destination de tourisme durable : l'attribution de la marque « Parc naturel régional de Camargue » qui permet de signaler au public les établissements touristiques conformes à ses valeurs, et la Charte européenne de tourisme durable, démarche collective menée avec les autres parcs de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

> Inventer un projet culturel

Le Parc conduit une mission de développement culturel du territoire à partir du Musée de la Camargue et des actions culturelles qui y sont programmées. L'enjeu est d'être facteur de cohésion sociale en valorisant la culture régionale, le patrimoine industriel et immatériel, la création contemporaine. Ce projet de développement culturel du territoire de Camargue s'inscrit dans le cadre de « Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la Culture ».

> Informer et sensibiliser au territoire

Édition de supports informatifs et pédagogiques, programmes de sensibilisation des scolaires, animations territoriales... diverses actions d'éducation au territoire sont menées par le Parc auprès des habitants, du jeune public, des socio-professionnels et des visiteurs. Le Musée de la Camargue et le sentier de découverte constituent des supports privilégiés pour favoriser cette mission d'information et de sensibilisation commune à tous les parcs naturels régionaux.

> Mettre en place un suivi du territoire

Avec ses partenaires gestionnaires d'espaces naturels en Camargue, le Parc prend en charge des programmes et des outils de suivi du territoire (Observatoire Camargue, Système d'information territorial...). Il analyse ainsi l'évolution de la biodiversité et des paysages, mais aussi celle de diverses données administratives, géographiques, réglementaires, naturalistes, urbanistiques, culturelles, socio-économiques, touristiques...

LA CHARTE DU PARC : UN ENGAGEMENT POUR 12 ANS

Document contractuel, la charte du Parc concrétise son projet de protection et de développement pour les douze prochaines années. Préparée en concertation avec les habitants et usagers du territoire, elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de

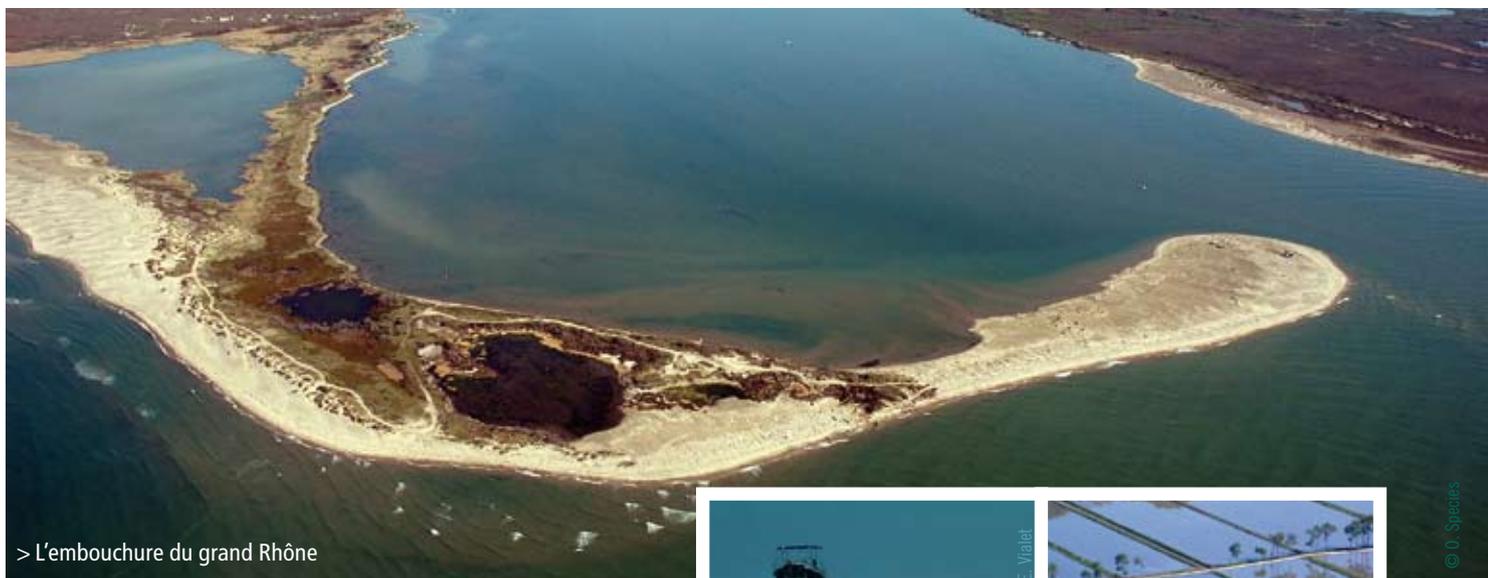
protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle assure la cohérence et la coordination des actions menées sur le Parc par les diverses collectivités publiques.

Pour la période 2010/2022, le Parc s'est donné pour ambitions de :

- gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement climatique ;
- orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle ;

- renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie ;
- partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes.

Le territoire du Parc



> L'embouchure du grand Rhône

Un delta ouvert sur la Méditerranée

Le Parc de Camargue s'étend sur trois communes (Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône) soit plus de 100 000 ha. Sur les 75 km de façade maritime, le Parc a élaboré une convention avec les autorités de l'État compétentes en mer, qui précise les modalités de son intervention.

Un espace peu peuplé mais largement investi par les hommes

En Camargue, les premiers vestiges connus remontent au 6^e siècle avant Jésus-Christ. Ces terres constituaient une position stratégique évidente pour la ville de Marseille, fondée par les grecs qui souhaitaient contrôler le Rhône et l'arrière-pays. À partir du 1^{er} siècle avant JC, les habitats se multiplièrent, principalement dans le nord de la Camargue. Aujourd'hui, la population est de près de 10 000 habitants. Avec une densité moyenne de 10 habitants au km², le Parc constitue un des espaces les moins peuplés de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Un territoire où la gestion de l'eau est primordiale

Le Parc naturel régional de Camargue se situe au bord de la Méditerranée, à l'intérieur du delta du Rhône, principalement entre les deux bras du fleuve. À l'ouest, le petit Rhône se jette dans la mer aux Saintes-Maries-de-la-Mer. À l'est, le périmètre du Parc dépasse la frontière naturelle du grand Rhône et intègre sur sa rive gauche des espaces naturels à hautes valeurs environnementales, héritées de l'ancienne boucle du Rhône.

Les avancées ou les reculs du rivage autant que les divagations des bras du Rhône ont longtemps conféré au delta une grande instabilité. L'endiguement des bras du fleuve et la construction de la digue à la mer, achevés à la fin du 19^e siècle, ont permis de contenir aussi bien les crues que les invasions d'eaux salées.

Par ailleurs, l'aménagement d'un considérable réseau d'irrigation et de drainage a permis à l'homme de contrôler l'équilibre des différents



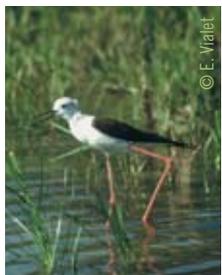
milieux naturels et même d'en modifier l'évolution. Ainsi, bon nombre de paysages qui semblent naturels ont en réalité été façonnés selon l'usage qui leur a été donné : l'industrie salinière, la riziculture et plus récemment le tourisme.

Le Rhône et la mer Méditerranée dessinent des paysages sous l'influence de l'eau douce ou salée

La formation du delta du Rhône et sa perpétuelle évolution au cours des siècles ont façonné un paysage spécifique, caractérisé par l'absence de relief important. Le point culminant du delta se trouve à 4 mètres au-dessus du niveau de la mer, son point le plus bas à 1,5 m en dessous ! Nul obstacle ne gêne la vision de l'espace, et la moindre construction est repérable de loin. La diversité des facteurs naturels (eaux saumâtres, eaux douces, soleil, vent) permet toutefois de distinguer deux grandes zones paysagères : la Camargue fluvio-lacustre et la Camargue laguno-marine.

Une grande diversité d'écosystèmes pour les oiseaux

Zone humide d'importance exceptionnelle, la Camargue, unique delta français de cette ampleur, se distingue en Europe par la richesse biologique de ses écosystèmes. Située dans l'axe de migration des oiseaux du nord de l'Europe vers l'Afrique, elle forme un relais vital pour l'avifaune. La Camargue est une halte migratoire majeure pour les canards et les oiseaux d'eau (plus de 150 000 oiseaux y transitent chaque année).



- 1 Musée de la Camargue
- 2 Réserve naturelle régionale du Scamandre
- 3 Domaine départemental du Château d'Avignon
- 4 Maison du Parc
- 5 Parc ornithologique du Pont de Gau
- 6 Domaine de la Palissade
- 7 La Capelière
- 8 Les Marais de Vigueirat

- Limite du Parc naturel régional de Camargue
- Limite de la Réserve nationale de Camargue

- Hameaux / bacs
- 1 Saliers
 - 2 Albaron
 - 3 Bac du Sauvage
 - 4 Salin-de-Giraud
 - 5 Bac de Barcarin
 - 6 Le Sambuc
 - 7 Mas-Thibert
 - 8 Gageron



© V. Brunot



© O. Specieles

La Camargue fluvio-lacustre

Elle occupe le nord du delta et descend vers le sud en longeant les bras du fleuve. C'est le domaine des marais d'eau douce. Les voies de communication, les habitations, les cultures sèches, ont été édifiées à l'abri des crues sur les hauteurs. La forêt, autrefois très développée dans cette partie de la Camargue, a peu à peu cédé la place aux cultures, en particulier à celle du riz.

La Camargue laguno-marine

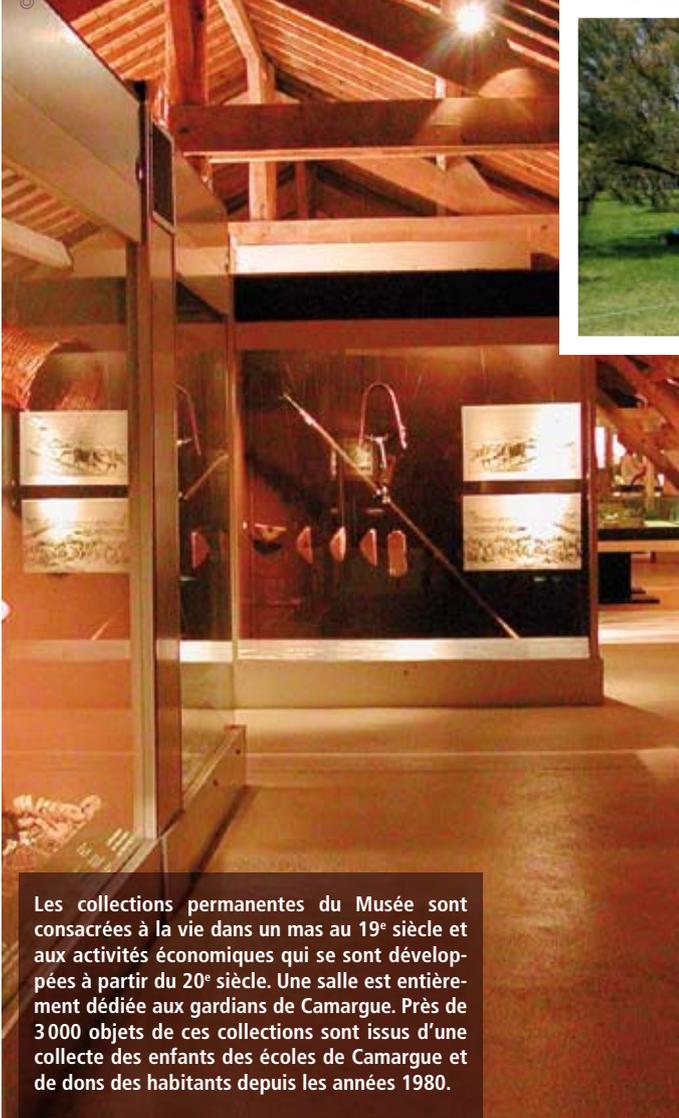
Elle occupe tout le sud du delta. Façonnée par les incursions marines, elle est sous l'emprise du sel. Des lagunes immenses et peu profondes (un mètre en moyenne) et de vastes étendues de sansouïre s'étendent à perte de vue, lui donnant un côté à la fois sauvage et attrayant. La Réserve nationale de Camargue, qui comprend notamment l'étang du Vaccarès, en est le cœur.



© O. Specieles

Le Musée de la Camargue

Un musée tourné vers l'action culturelle et artistique



Les collections permanentes du Musée sont consacrées à la vie dans un mas au 19^e siècle et aux activités économiques qui se sont développées à partir du 20^e siècle. Une salle est entièrement dédiée aux gardians de Camargue. Près de 3000 objets de ces collections sont issus d'une collecte des enfants des écoles de Camargue et de dons des habitants depuis les années 1980.

Le Musée de la Camargue, installé dans une ancienne bergerie sur la commune d'Arles, est un musée de territoire et de société. Il retrace l'évolution des activités humaines dans le delta du Rhône, du 19^e siècle jusqu'à nos jours : des activités agricoles (riziculture, élevage, chasse, pêche, exploitation du sel) à l'industrialisation (endiguement du delta, stations de pompage et réseaux d'irrigation), l'histoire de la Camargue s'y déroule afin de proposer une lecture globale du territoire à ses visiteurs... une bonne introduction à leur séjour dans le Parc naturel régional de Camargue.

Interprète du rapport homme/nature en Camargue, ce musée de société remplit plusieurs missions :

- il anime le territoire et expérimente des actions culturelles et éducatives novatrices, en partenariat avec les réseaux locaux de musées, associations, artistes, chercheurs, professionnels de l'éducation ;
- il est un laboratoire de recherche pluridisciplinaire (sciences de l'homme, sciences de la vie et de la terre) ouvert aux démarches comparatives, notamment avec les pays méditerranéens et les deltas ;
- il conserve et il valorise des collections qui lui sont confiées ainsi que le patrimoine culturel local, matériel et immatériel. À cette fin, il met en place des mesures de protection et des actions de sensibilisation auprès des différents publics.

04 90 97 10 82 - musee@parc-camargue.fr



Les partenaires du Parc

Les gestionnaires des espaces naturels protégés en Camargue

- Créée en 1927, la **Réserve nationale de Camargue** a pour objectifs principaux la conservation de la nature, la connaissance et le suivi scientifique du territoire. Ses terrains, qui englobent l'étang du Vaccarès, appartiennent au Conservatoire du littoral et sont gérés par la Société nationale de protection de la nature (SNPN). La SNPN anime les activités de conservation et de découverte du site.
- **La Tour du Valat** est un organisme privé de recherche créé il y a plus de 50 ans par Luc Hoffmann, naturaliste visionnaire et mécène. Pour préserver les zones humides, elle développe des programmes de recherche et de gestion intégrée qui favorisent les échanges entre usagers et scientifiques.
- **Le domaine de la Palissade**, propriété du Conservatoire du littoral, est géré par un syndicat mixte. Situé à l'embouchure du grand Rhône, hors des digues, soumis aux crues du fleuve et aux invasions marines, le Domaine de la Palissade témoigne du fonctionnement originel de la basse Camargue. Il a pour mission d'assurer la conservation du patrimoine naturel et d'ouvrir le domaine au public sous réserve de sa préservation.
- **Les marais du Vigueirat** appartiennent au Conservatoire du littoral. Ils sont co-gérés par l'Association des amis du Marais du Vigueirat et l'Office de tourisme d'Arles. Leurs axes de développement sont basés sur la protection de la nature et l'accueil du public avec une dimension d'éco-tourisme durable. Sur cette ancienne terre agricole, les milieux naturels ont été restaurés afin d'offrir une diversité de paysages aux visiteurs, qui expérimentent ainsi un projet de développement local dont le moteur est un espace naturel.
- **Le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise** est un établissement public créé en juillet 1993, qui associe le Conseil général du Gard aux 8 communes de la Camargue gardoise : Aimargues, Aigues-Mortes, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert. Il travaille à la protection et la mise en valeur des zones humides qui fondent l'identité de ce territoire.

> Le Mas du Pont de Rousty, siège du Parc



> Tables saunantes à Salin-de-Giraud

Les partenaires culturels

Le Parc conduit un projet culturel en réseau avec des artistes, des associations et différents partenaires comme **le Musée départemental d'Arles antique, le Museon Arlaten, le domaine départemental du Château d'Avignon, le Musée Réattu, le Musée Baroncelli, les Rencontres d'Arles de la photographie, le centre universitaire d'Arles...** Tout au long de l'année, le Parc invite à des événements en lien avec la culture camarguaise ou avec la richesse artistique du territoire. Le Musée de la Camargue propose des expositions permanentes et temporaires.

Les associations d'habitants, d'usagers ou de citoyens

La répartition spatiale de la population et la taille exceptionnelle des communes (Arles est la plus grande commune de France...) confèrent une importance particulière aux comités de villages, qui sont des interlocuteurs réguliers dans la vie du Parc.

Les associations professionnelles

Si la Camargue est faiblement peuplée, sa population est organisée en une multitude d'associations. Le Parc a jusqu'à maintenant travaillé prioritairement avec les organisations professionnelles structurées, à l'image des **associations d'élevage** qui ont élu domicile au siège administratif du Parc. Certaines des structures professionnelles camarguaises ont un rayonnement national, comme **le Syndicat des riziculteurs de France et filière**.

Les associations de protection de la nature et les scientifiques

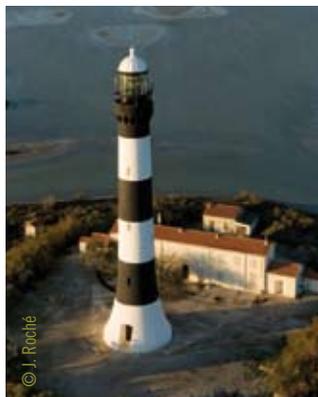
Le Parc a naturellement comme interlocuteurs permanents les grandes associations de protection de la nature, en particulier la **Société nationale de la protection de la nature** et la **Ligue pour la protection des oiseaux** (LPO) mais aussi, compte tenu de la richesse ornithologique et des enjeux de conservation d'espèces qui caractérisent le territoire, des centres de recherche comme le **CNRS - dynamique écologique et sociale en milieu deltaïque** (DESMID).



Vivre et découvrir le Parc



© Opus Species



© J. Roché



© JE. Vialat

Les établissements et la marque « Parc naturel régional de Camargue »

Déposée par le ministère chargé de l'Environnement, la **marque « Parc naturel régional »** permet de signaler au visiteur des produits agricoles et artisanaux, des prestations de service et des savoir-faire qui répondent aux trois valeurs qui lui sont associées : **territoire, environnement préservé et valorisé, dimension humaine.**

À ce jour, de plus en plus d'établissements et de producteurs respectent les critères de chartes d'engagement et bénéficient ainsi de la marque « Parc naturel régional de Camargue » : des éleveurs de taureaux pour l'accueil du public dans leur manade, des centres de tourisme équestre, des viticulteurs et des producteurs de pommes de terre des sables primeur.

Les lieux d'accueil du Parc

> **Le Mas du Pont de Rousty**, centre administratif du Parc naturel régional de Camargue est situé sur la communes d'Arles : il est le lieu de rencontre avec les usagers et les professionnels.

> **Le Musée de la Camargue et la Maison du Parc** sont les deux équipements d'accueil du Parc qui proposent expositions, animations et visites commentées.

■ **Le Musée de la Camargue** est installé dans une ancienne bergerie, à côté du centre administratif. La visite du Musée est associée à un sentier de découverte de 3,5 km (activités agricoles, pâturages, marais, cabane camarguaise...) agrémenté de panneaux explicatifs et d'outils pédagogiques à manipuler. **RD 570 - 13 200 Arles - Tél. 04 90 97 10 82**

■ **La Maison du Parc** est située aux Saintes-Maries-de-la-Mer ; elle se fond parfaitement dans le milieu naturel ambiant. Une vaste salle panoramique permet de découvrir le marais de Ginès où nichent et hivernent de nombreux oiseaux d'eau. Sa vocation est de répondre aux questions, d'orienter et d'informer sur la Camargue mais aussi sur le Parc naturel régional et ses missions. **Le bâtiment est provisoirement fermé pour moderniser ses équipements et mieux accueillir le public.**

**RD 570 - Pont de Gau - 13 460 Saintes-Maries-de-la-Mer
Tél. 04 90 97 86 32**

> **Les Offices de tourisme** sont également à la disposition des visiteurs pour délivrer des informations sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue.

• Office de Tourisme d'Arles

Esplanade Charles de Gaulle - 13 200 Arles
Tél. 04 90 18 41 20 - Fax : 04 90 18 41 29
www.arlestourisme.com - ot-arles@visitprovence.com

• Office de Tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer

5 av. Van Gogh - 13 460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer
Tél. 04 90 97 82 55 - Fax : 04 90 97 71 15
www.saintesmaries.com - info@saintesmaries.com

• Office de Tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Tour Saint-Louis - Quai Bonnardel - 13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône
Tél. 04 42 86 01 21 - Fax : 04 42 86 09 77
www.portstlouis.fr - ot.portstlouis@visitprovence.com

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty - RD 570 - 13 200 Arles

Tél. 04 90 97 10 40 - fax : 04 90 97 12 07

info@parc-camargue.fr - www.parc-camargue.fr

Le Parc naturel régional de Camargue bénéficie du soutien de nombreux partenaires institutionnels locaux, régionaux et nationaux : la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le ministère en charge de l'Environnement, les services régionaux de l'État en charge de l'Environnement, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, les communes d'Arles, des Saintes-Marie-de-la-Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et les agglomérations d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Ouest-Provence, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.